

s'améliore, nous nous attendons à ce que ces restrictions soient abolies et à ce que notre commerce avec cet important groupe de pays s'améliore très appréciablement.

Dans le Proche-Orient, les marchés accessibles aux denrées du Canada sont importants pour des produits comme le blé, les céréales secondaires et les matériaux industriels. Dans cette région le Japon est de beaucoup notre plus important associé commercial. Nos exportations au Japon et à la plupart des autres pays d'Extrême-Orient ont fléchi en 1958, sous l'effet de la régression mondiale. Cette année, toutefois, on entrevoit une amélioration des entreprises commerciales au Japon et ailleurs dans la région. Il n'y a guère eu de changement dans le niveau ou la répartition du commerce canadien avec les pays du Moyen-Orient, en dépit des fluctuations politiques survenues dans cette région. Traditionnellement, les importations canadiennes de pétrole brut du Moyen-Orient aboutissent à procurer à cette région un excédent du commerce avec le Canada. La prospérité du Moyen-Orient, qui provient de la production et des exportations du pétrole, se traduit par une demande de biens durables de consommation, d'aliments de base et de produits industriels en provenance du Canada. Des occasions de développer ce marché semblent s'offrir aux Canadiens. Aucun changement n'est survenu dans la structure de nos relations commerciales avec les pays du Moyen ou de l'Extrême-Orient.

Le rapport annuel du ministère a donné un aperçu de certains des faits importants dans le domaine des conférences et des accords internationaux sur les denrées au cours de 1958. Au début de la présente année, une importante conférence sur le plomb et le zinc s'est tenue sous les auspices des Nations Unies à New-York. Le 18 mai j'ai déposé le rapport de cette conférence. J'ai alors signalé la perspective d'un équilibre plus rigoureux entre la production et la consommation du plomb et du zinc à l'échelon mondial.

Il est prématuré de dire que nos industries du plomb et du zinc sont sorties de leurs difficultés. Il existe en ce moment un excédent sensible d'usines inactives en état de produire dans divers pays. Les stocks sont importants. Il semble toutefois que l'on ait doublé le cap. Les stocks des producteurs accusent une tendance à la baisse aux États-Unis d'après les chiffres les plus récents. On espère que cette évolution encouragera le gouvernement américain et d'autres gouvernements touchés de même, à résister à la pression tendant à protéger davantage leurs producteurs nationaux.

M. le président suppléant (M. McCleave): Je dois dire, à regret, au ministre du Commerce que son temps de parole est expiré.

M. McIlraith: Continuez.

M. le président suppléant: Le comité désire-t-il qu'il poursuive?

Des voix: Entendu.

L'hon. M. Churchill: Merci, monsieur le président. En avril, le Canada a ratifié l'accord international sur le sucre. Un certain nombre d'autres pays signataires ont encore à remplir les formalités de ratification et la date limite a été portée par conséquent au mois d'octobre de cette année.

Le conseil international de l'étain a enregistré certains événements favorables comportant des avantages pour le Commonwealth et d'autres pays producteurs. A la demande du conseil, l'URSS a consenti à diminuer en 1959 ses exportations d'étain aux pays occidentaux. Les exportations russes ont fait tomber les prix sur le marché mondial et ce nouvel événement exercera un effet stabilisateur.

A sa réunion de février, le conseil a pu augmenter les contingents d'exportation autorisés, en vertu de l'accord, aux pays producteurs. Le Canada et les autres pays signataires de l'accord ont supprimé les restrictions à l'importation de l'étain imposées en 1958, grâce également à l'entente conclue avec l'URSS.

Un autre développement important dans le domaine des échanges internationaux de marchandises, ce sont les négociations qui ont heureusement abouti au nouvel accord sur le blé valable du 1^{er} août 1959 au 31 juillet 1962. J'ai fait inscrire au *Feuilleton* une résolution en vue de la ratification du nouvel accord et je pense fournir à la Chambre un exposé détaillé lorsque nous aborderons cette résolution. Pour l'instant, je me contenterai de dire que le nouvel accord a été appuyé sans réserve par toutes les organisations agricoles de l'Ouest du Canada et a été signé par les neuf pays exportateurs et 26 pays importateurs. D'après les nouveaux arrangements, une plus grande proportion du commerce mondial du blé sera comprise dans l'accord, et de nouveaux services administratifs seront établis pour faciliter les consultations intergouvernementales sur la production du blé et les politiques de vente.

L'administration du programme canadien de l'aide à l'étranger relève de la Direction de l'assistance économique et technique, autrefois la Division de la coopération économique et technique internationale.

Au cours des six premiers mois de cette année, les programmes d'aide à l'étranger ont augmenté. Les fonds du Plan de Colombo ont été augmentés de 35 à 50 millions de dollars et sont réservés surtout pour l'aide financière aux pays sous-développés du sud-est